



Nos réf. : XB /CA 10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2022-79 – Règlementation de la circulation - rue du jura – Travaux de construction des bâtiments du futur Crédit Agricole.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise DE GIORGI Construction représentée par M Ludovic SALOMON,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée de travaux de construction des bâtiments du futur Crédit Agricole,

ARRETE

Article 1 : A compter du début des travaux et jusqu'au 31 mai 2023, l'entreprise DE GIORGI est autorisée à entrer et sortir avec ses véhicules sur le chantier du futur Crédit Agricole, depuis la rue du Jura.

Article 2 : L'entreprise DE GIORGI mettra en place sur le chantier la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La chaussée devra être laissée propre et en état à l'issue des travaux.

Article 3 : La Gendarmerie et le service de Police Municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maîche,
- Madame la présidente du département du Doubs,
- Monsieur le responsable de l'entreprise DE GIORGI Construction,
- Monsieur le responsable des Services Techniques de Maîche,
- Messieurs les Brigadiers Chef de Police Municipale.

Maîche le 28 novembre 2022

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 30 novembre 2022